

Procès-verbal de la commission recherche : séance du 21 janvier 2021

Rédigé par N. Jaëck, VP Recherche.

Ordre du jour :

- Approbation du PV de la CR du 17 décembre
- Discussion sur le modèle d'allocation des équipes
- Bilan de la réunion du 19 janvier sur la valorisation interne à l'UBM : présentation de Sonia Syllac
- Questions diverses :
 - validation définitive des projets Région déposés;
 - information sur le lancement de l'appel à projets PSE 2 ;
 - direction de la REA

Etaient présents ou représentés :

J. Albrespit, P. Antolin, A. Beyaert-Geslin, P. Beylot, P. Chassaing, B. Collignon, O. Devillers, R. Estève, A. Fernandez, V. Fromentin, M-C. Gonzalez Scavino, E. Guilhamon, N. Jaëck, A. Lampropoulos, N. Labarre, M-C. Lipani, P. Meyzie, P. Beucé, C. Brun, O. Fertat, F. Hoffmann, E. Jean-Courret, A. Monseigne, E. Suzuki, A. Ventura, S. Sengès, R. Delerue, C. Duthu, E. Kajfasz, L. Védrine, M. Czerbakoff, Aurore Sasportes, N. Taffin, M. Chitbahal, L. Larré

Pour la direction de la recherche :

K. Abado, V. Biélenda, S. Syllac

Pour l'Ecole Doctorale :

S. Landi

Pour la Direction générale des services :

K. le Coz-Thouvais

Pour la cellule d'aide au pilotage :

M. Danède

La séance débute à 14 heures, en visioconférence.

1- Le PV de la séance de la CR du 17 décembre est mis au vote

A. Beyaert-Geslin interpelle la vice-présidente : elle se dit heureuse de constater qu'alors que l'équipe avait dit en campagne être opposée à la recherche sur projets, elle semble désormais avoir changé d'avis, et valoriser les projets Région. Le président L. Larré, puis N. Jaëck, répondent qu'il n'a jamais été question de cela : en revanche, ils souhaitent bien rééquilibrer les choses, et soutenir également l'intérêt d'une recherche sur projet personnel et sur temps long, comme les propositions qui suivent pour le modèle d'allocation des équipes en témoignent.

Le PV est voté à l'unanimité.

A. Discussion sur le modèle d'allocation des équipes

N. Jaëck informe la CR que cette discussion s'est tenue le mardi 19 janvier à la CDUR, en présence de M. Danède, également présent à cette CR. La méthode employée a été la suivante : N. Jaëck a fait des propositions, qui ont ensuite été discutées collectivement. Sur le plan de la méthode et de l'interaction productive entre la CDUR et la CR, N. Jaëck dit qu'il lui semble important que ces deux instances fonctionnent

en bonne écoute réciproque, et que les raisons de la CDUR soient comprises par la CR, dont le vote est souverain. Elle ajoute que deux séances de CDUR et de CR seront consacrées à ce point, et qu'une forme de va-et-vient est donc la méthode choisie. Elle présente ses propositions, et les commentaires de la CDUR, en projetant en séance le modèle existant, où les propositions d'amendements apparaissent en rouge.

N. Jaëck dit que de l'avis général de la CDUR, la structure de ce modèle fonctionne plutôt très bien, qu'il a fait ses preuves, et que les propositions sont à la marge, pour corriger ce qui, sur la base de l'historique des discussions en CDUR et en CR, peut être amélioré. Point à point, elle fait les propositions qui suivent.

Pour le « type », la répartition des critères en 78% pour la taille, 20 % pour le dynamisme scientifique, et un bonus de 2% pour le taux de soutenance lui semble satisfaisante, même si, pour l'ensemble du modèle, elle pense que l'on pourrait envisager de donner plus de poids aux doctorants – à la fois à leur nombre, et à l'indice d'un bon taux de soutenance. Elle propose donc à la fois de porter dans le compte des effectifs le poids des doctorants de 0,2 à 0,3 %, et de porter à 3% le bonus pour le taux de soutenance, et de répercuter cette hausse sur le critère taille, qui passerait à 77% : il lui semble que cette mesure permettrait de valoriser le travail d'encadrement doctoral, de bonifier davantage les équipes qui conduisent les doctorants au terme de leur travail. Les membres de la CDUR ont pensé qu'il s'agissait de deux bonnes mesures, même si V. Laurand, empêché, avait signalé en amont à N. Jaëck qu'il n'était pas favorable à la revalorisation des effectifs des doctorants : les simulations opérées par M. Danède indiquent à la fois que cela fait une différence et que donc la mesure n'est pas anodine, mais une différence « correcte », qui n'entraîne pas de chamboulement. On a essayé la simulation avec 5% pour le bonus et 75% pour les effectifs – les changements sont trop violents, et ont été rejetés. N. Jaëck suggère également qu'il soit explicite que l'on ne compte que les seuls doctorants inscrits à l'ED Montaigne Humanité.

Pour le critère « dynamisme », critère qui a donné lieu à beaucoup de discussions au fil des années, plusieurs changements sont proposés. La philosophie qui est à la base des changements proposés est à la fois de prendre acte de cet historique, de rectifier ce qui a été contesté, et de faire entrer dans ce modèle les spécificités scientifiques de chaque équipe.

De manière structurelle, N. Jaëck propose :

- Que l'on rapporte les publications, les colloques et les réponses aux AAP au nombre d'EC UBM et extérieurs, additionné du nombre de chercheurs CNRS. La CDUR a validé cette proposition, même si O. Devillers, sans en contester le principe, a souligné que certains chercheurs travaillent aussi tout seuls et ne participent pas à des publications collectives.
- Que l'on ne réactualise pas tout uniformément à mi-mandat : que l'on ne réactualise pas les publications, qu'il est bien trop fastidieux de compter, en revanche, que l'on réactualise les colloques internationaux et les réponses à des AAP tous les ans, sur la base de ce qui a été organisé l'année précédente. La CDUR a validé cette proposition – B. Collignon a proposé que l'on lisse sur la moyenne des deux années précédentes.
- Que l'on ne se base pas uniquement sur le dossier HCERES pour compter, puisque certain.e.s, dans les équipes, ont choisi de ne pas déclarer leurs publications, en signe de protestation à la LPR, notamment. Comme il n'est pas question pour N. Jaëck de pénaliser les équipes pour cette décision, les publications des collègues pourront être rajoutées par les DU. La CDUR a validé cette proposition.

En termes d'ajustements ponctuels :

- Pour les publications, N. Jaëck propose :
- Que l'on pondère différemment les ouvrages et les articles : la CDUR a unanimement validé cette proposition, même si R. Chapoulie a tempéré en disant qu'il était parfois aussi

long de voir un article publié dans une revue à « impact factor » important que de publier un livre. La CDUR a validé le principe de cette pondération différenciée.

- Que l'on ajoute aux publications les productions artistiques, importantes pour certaines équipes, et négligées par le modèle. Cette proposition émane en séance de D. James-Raoult, et N. Jaëck l'approuve ainsi que toute la CDUR.
- Que l'on pondère davantage les articles en langue étrangère ou publiés dans une revue étrangère

Cela donnerait la liste suivante :

Ouvrages individuels et création d'une production artistique : 2

Directions d'ouvrages collectifs ou de numéros de revues : 1,5

Articles publiés dans des revues à comité de lecture et dans des ouvrages collectifs en langue étrangère ou dans des revues étrangères : 1,5

Articles publiés dans des revues à comité de lecture et dans des ouvrages collectifs et participation à une production artistique : 1.

- Pour les colloques internationaux, N. Jaëck propose que l'on ramène la définition du colloque international aux critères de la Région, soit 30% d'intervenants appartenant à une institution étrangère. La CDUR a validé cette proposition.
- Pour les APP, N. Jaëck propose :
 - que l'on fasse entrer dans le modèles les réponses à des AAP « individuels », et que l'on acte ainsi le fait que la recherche sur projet comprend également les projets individuels. Sans que la liste soit exhaustive, on pourrait prendre en compte les réponses à AAP individuels pour des projets à retentissement national (IUF) et international (Bourse Fullbright, bourse Humboldt, etc. à l'appréciation « juste » des DU et de la DR). La CDUR a validé cette proposition.
 - que l'on rajoute l'obtention de contrats de partenariats (proposition d'A. Kiyindou à spécifier) ou de projets de mobilité internationale avec une dimension recherche (MIC). La CDUR a validé cette proposition.

Au terme de cette présentation et avant d'ouvrir la discussion, N. Jaëck précise que le travail de la première séance de CDUR s'est donc arrêté là, en remettant à la fois suivante la discussion sur la manière de compter, cruciale, et la discussion sur les « encadrements » proposés dans le modèle. La CR doit donc donner son avis sur ce qui a été fait, pour qu'il puisse y avoir cet effet de va-et-vient entre les instances : sur cette question, et pour que l'affaire soit complète, N. Jaëck précise qu'il lui semble, comme les deux instances en ont d'ailleurs convenu pour le choix de l'option 2021, que ces encadrements sont très nécessaires, et qu'ils permettent de lisser les grosses différences dans la manière de compter. C'est donc ce qu'elle propose.

M. Danède précise que selon lui, avant de savoir si l'on souhaite modifier les règles d'encadrement, il convient d'actualiser les données antérieures, de définir la cible que l'on souhaite atteindre, et de maintenir, ou non, les règles d'encadrement – règles que la précision accrue du modèle rendra peut-être inutiles. N. Jaëck comprend très bien la pertinence de cette remarque, et propose donc que l'on discute de ces règles d'encadrement une fois que l'on pourra faire tourner le modèle avec les données actualisées.

La discussion s'ouvre, et le premier point discuté concerne la revalorisation de la présence des doctorants – à la fois leur nombre (de 0,2 à 0,3), et le bonus (de 2 à 3%).

A. Lampropoulos demande si l'on compte pleinement les doctorants en cotutelle – il espère que oui pour favoriser les collaborations internationales : N. Jaëck répond que c'est bien le cas.

C. Brun indique qu'il est d'accord pour faire passer le bonus de 0,2 à 0,3, mais qu'il trouve plus problématique d'augmenter le poids des doctorants dans les effectifs : cela risque d'encourager les doctorants non financés, et constituer un effet d'aubaine pour les unités, qui inscriraient avec moins de discernement. R. Estève va dans le même sens, d'autant qu'il a été surpris du résultat des simulations – Ameriber est scrupuleux dans ses inscriptions, et a visiblement proportionnellement moins de doctorants que beaucoup d'autres équipes ; une telle mesure risque encore d'encourager des inscriptions douteuses. E Kajfasz demande une précision : n'y a-t-il pas de procédure de contrôle pour les inscriptions à l'ED ? N. Jaëck répond que si, que les inscriptions relèvent d'une triple validation – de la directrice ou du directeur de thèse, de la directrice ou du directeur de l'unité, et d'une commission d'admission de l'ED, ce qui est confirmé par C. Duthu. N. Jaëck ajoute que ce risque théorique lui semble donc bien faible : elle ne pense pas que les unités vont inscrire à tour de bras pour « toucher » une augmentation de leur dotation. En revanche, il y a un principe de réalité : doter la présence des doctorants 5 fois moins que celle des EC ne lui semble pas correspondre à la réalité des demandes de financement dans les équipes. B. Collignon, qui estime que les propos qui précèdent sont un peu injurieux pour les directeurs de labo, confirme : on n'inscrit pas pour faire du chiffre, on est des gens sérieux, et il en va de la crédibilité scientifique des unités – il n'est jamais plaisant de se voir refuser une inscription par l'ED. C. Brun souhaite signaler qu'il estime que le ton de la réponse de B. Collignon est « condescendant et déplacé » – les collègues qui se sont exprimés ne sont pas « bien gentils ». Il continue à penser que ce n'est pas une bonne mesure : favoriser le nombre d'inscriptions, dans un contexte d'emploi défavorable qui plus est, n'est pas un bon signal.

A. Beyaert-Geslin indique aussi que cette augmentation peut desservir certaines disciplines, comme l'infocom. N. Jaëck souligne que l'intérêt de cet exercice est d'essayer de trouver le bien commun, la mesure « collectivement juste » – si les spécificités de chacun sont reconnues au bon endroit et à la bonne mesure, on peut accepter que toutes les décisions ne servent pas chacun.

O. Fertat demande quelle est la définition exacte des membres extérieurs. N. Jaëck rappelle les textes : sont comptabilisés comme membres extérieurs les EC qui appartiennent à une université française et dont l'unité est le centre de rattachement (un EC n'est statutairement rattaché qu'à une seule équipe, ses publications sont au crédit de cette seule équipe). Les EC qui enseignent dans une université étrangère ne peuvent pas être comptabilisés.

E. Guilhamon souligne avec N. Jaëck qu'il est important de bien financer les doctorants que l'on a, mais elle souhaiterait qu'il y ait une mesure plus qualitative : N. Jaëck lui répond que c'est justement le sens de l'augmentation du bonus pour le taux de soutenance.

A. Beyart-Geslin suggère que l'on compte le nombre d'HDR soutenues, et N. Jaëck trouve qu'effectivement, on pourrait envisager de le rajouter dans le critère « dynamisme ».

Le second point discuté concerne les publications.

E. Jean-Courret apprécie l'effort pour définir différents types de publications et trouve nécessaires ces critères de pondération. Mais il considère qu'il ne faut pas pondérer davantage les articles en langue étrangère, ni dans des revues étrangères : il faut préserver la recherche en français, et l'internationalisation ne garantit pas la qualité d'un article. Dans le même sens, A. Ventura indique qu'il ne lui semble pas exact d'associer internationalisation et qualité de la recherche. N. Jaëck précise qu'il ne s'agit aucunement de dévaloriser la recherche en français, mais de valoriser, là-encore, les spécificités de certaines UR, pour lesquelles il s'agit d'un véritable indice de rayonnement – comme d'autres éléments pour d'autres équipes. Elle ajoute qu'à son avis les différents indicateurs de ce modèle de répartition ne disent rien, en tout état de cause, de la qualité de la recherche – ils la comptent. A. Lampropoulos défend l'idée d'une pondération supérieure pour les articles publiés à l'étranger, ou en langue étrangère : publier à l'étranger est une forme de reconnaissance. B. Collignon va dans le même sens : on sort de sa zone de confort en publiant dans une langue étrangère, vers un public universitaire différent. Elle ajoute que cet ajout s'équilibrerait avec les autres rubriques, à l'échelle des labos. Elle met cependant en garde contre

un affinement trop précis, et une erreur de compréhension de l'exercice : il s'agit de trouver un modèle de dotation équilibré, et pas d'affiner les critères de bibliométrie.

E. Kajfasz pose la question des citations – sont-elles prises en compte ? N. Jaëck et V. Fromentin répondent que non : il n'y a pas d'outil pertinent de compte en SHS, qui se sont largement désolidarisés de cette manière de mesurer la qualité de la recherche.

Certains collègues proposent par ailleurs que l'on comptabilise dans le modèle des éléments qui n'y sont pas. O. Devillers propose que l'on prenne en compte la création d'une base de données ; N. Jaëck en convient, et une discussion s'engage sur la hauteur de la pondération. Sur une proposition d'E. Jean-Courret, on se met d'accord pour ne compter que les bases de données accessibles sur les plateformes en ligne en libre accès, et à la même hauteur que les ouvrages, soit 2. Dans le même sens, O. Devillers pense que l'on pourrait compter les commissariats d'expositions ; une discussion s'engage sur tous les travaux de valorisation de la recherche dans l'espace public, dont V. Fromentin signale qu'ils sont aussi très importants. B. Collignon rappelle cependant qu'il ne s'agit pas d'un travail d'évaluation exhaustif, mais de la dotation des équipes – elle précise que l'UB se contente de compter les effectifs. On décide de ne pas se lancer dans le décompte fastidieux et imprécis des activités de valorisation – sans compter que les données seraient bien difficiles à obtenir. En revanche, la proposition de M.-C. Gonzalez d'inclure les traductions scientifiques d'ouvrages, à hauteur de 2, est retenue par la CR.

N. Jaëck propose que la CR vote sur le classement des articles en une ou deux catégories – tous les articles en une catégorie, valorisés 1, ou deux catégories si l'on veut distinguer les articles publiés en France et en français des articles publiés à l'étranger ou en langue étrangère.

Le vote est le suivant :

Une seule catégorie : 20 voix ; 2 catégories, 12 voix et 2 abstentions.

Les articles seront donc tous comptés 1, sans distinction de langue.

On aborde ensuite le point plus simple des colloques internationaux.

La CR convient de porter à 30%, conformément aux critères de la région, le pourcentage minimum de participants étrangers. Sur une proposition d'A. Lampropoulos, appuyée par B. Collignon, on décide de définir un colloque par sa durée – 3 demies-journées minimum. V. Fromentin suggère que l'on ajoute des critères de diffusion en ligne, ou de publication – cela semble difficile à la CR, et cette proposition n'est pas retenue.

Enfin, on aborde le point des réponses à des AAP.

La proposition de N. Jaëck, qui consiste à faire une place égale aux réponses à des AAP pour une recherche individuelle, est adoptée par la CR, et on les rajoutera donc au modèle.

P. Meyzie demande si l'on parle bien des projets « déposés » et non des projets « lauréats », comme le modèle l'indique. N. Jaëck lui répond que jusqu'à présent, c'étaient bien les réponses déposées que l'on comptait, et non les projets lauréats. Elle rappelle l'historique des arguments qui ont abouti à cette décision, qu'elle approuve personnellement – et les batailles qu'elle a entraînées : les UR ne sont pas égales, en fonction de leur discipline, dans leurs chances de réussite ; c'est bien le dynamisme que ce modèle favorise, les efforts pour déposer des projets et ne pas valoriser cet effort serait contreproductif ; les projets lauréats rapportent par ailleurs de l'argent aux labos déjà favorisés sur cette entrée du modèle.

O. Devillers, B. Collignon, A. Beyaert-Geslin et V. Fromentin proposent que l'on pondère, et que l'on compte 1 les projets déposés, et 1,25 les projets lauréats, et développent les arguments suivants : compter tout pareil contribuerait à favoriser des dépôts « sauvages », et valoriserait l'échec ; les contrats obtenus rapportent des frais de gestion à l'UBM, une manne qui bénéficie à l'établissement et à toutes les équipes. N. Jaëck n'est pas d'accord avec ça : elle revient aux chiffres réels, sous le contrôle des directeurs présents et des gens qui viennent de s'exprimer. Dans cette catégorie, Ausonius, Passages et le CRP2A ont déjà un poids sans commune mesure avec les UR,

ils font exploser les chiffres, et le déséquilibre est déjà extrêmement sensible : ces UMR ont accès à de bien plus nombreux AAP, elles bénéficient de personnels qui les aident à déposer des projets, des chercheurs qui contribuent largement à ces dépôts, si bien qu'une portion déjà très congrue revient en l'état aux UR. Accentuer ce déséquilibre structurel lui semblerait simplement inéquitable. E. Guilhamon apporte son soutien à cette analyse.

N. Jaëck propose que la CR vote.

Une seule catégorie pour les projets déposés, qu'ils soient collectifs ou individuels, valorisés à 1 : 15 voix

Deux catégories, les projets déposés valorisés à 1 et les projets lauréats valorisés à 1,25 : 9 voix, et deux abstentions.

Les projets déposés et les candidatures individuelles à des bourses de recherche à retentissement national ou international seront donc tous comptés 1.

Conformément à une demande formulée en CDUR par A. Kiyindou, on propose également de compter 1 les contrats de partenariat.

B. Bilan de la réunion du 19 janvier sur la valorisation interne à l'UBM : présentation de Sonia Syllac

Avant de donner la parole à S. Syllac, N. Jaëck resitue cette présentation dans son contexte politique. L'une des missions de Sonia, très importante pour la VP Recherche, est de contribuer à élaborer, et de mettre en place, des actions pour rendre à la fois visibles et plus accessibles les différentes activités scientifiques des enseignants-chercheurs, afin de renforcer notre communauté et sa pertinence. Deux directions principales sont travaillées : auprès des étudiants depuis la L1, que nous souhaitons associer davantage à cette particularité constitutive de l'université, et auprès de la cité. Nous avons commencé le travail, et Sonia va le présenter, et nous avons aussi mis en place un groupe de travail, sur la base du volontariat, pour imaginer les actions à venir. Ce groupe s'est réuni le 19 janvier, et se réunira de nouveau, tout au long du mandat, pour essayer de voir ce que l'on peut faire – la présentation a donc pour double but d'informer, et de solliciter les idées : les doctorants sont tout particulièrement invités à donner leur avis.

M.-C. Lipani salue ces initiatives et dit qu'il est très important de s'adresser à la fois aux étudiants, et aux partenaires extérieurs. Elle souligne qu'il faudrait aussi penser davantage à contacter la presse. O. Devillers ajoute qu'il serait également intéressant de valoriser le travail de l'ingénierie de recherche. V. Fromentin salue cette intention de fournir des contenus, de transmettre le savoir, au-delà de mesures plus institutionnelles – elle trouve qu'il serait important de diversifier les supports : en plus d'un calendrier écrit, on pourrait utiliser davantage radio campus, organiser des conférences grand public. M.-C. Gomez ajoute que l'on pourrait valoriser ces conférences en les filmant – N. Jaëck remercie les collègues pour toutes ces suggestions bienvenues, et rappelle que ce groupe de travail sur la valorisation interne se réunira régulièrement, et que tous ceux que le sujet intéresse y sont les bienvenus.

P. Antolin demande ce que l'on peut faire, en ces temps de pandémie, pour conserver trace des séminaires d'équipe, des conférences éventuelles – peut-on enregistrer et diffuser quelque part des séminaires sur zoom, par exemple, et a-t-on besoin de l'autorisation des participants, sous quelle forme ? R. Delerue invite les EC à se rapprocher du service audiovisuel : il souligne que trop peu de choses sont faites pour la recherche, et que le service est disponible et tout à fait désireux d'aider en ce sens. N. Jaëck propose que le service fasse peut-être un petit *vademecum* à diffuser aux équipes, pour indiquer les différentes marches à suivre quand on souhaite solliciter le service.

E. Kajfasz demande si des actions sont menées vers le secondaire. N. Jaëck lui répond qu'effectivement, cela lui semble très important, et qu'elle va essayer de coordonner et de

développer certaines initiatives individuelles qui existent déjà. B. Collignon confirme que Passages a déjà des initiatives dans ce sens – « les enseignants dans les labos » par exemple, où Passages reçoit des enseignants du secondaire, ou encore des visites de la cartothèque par des scolaires. E. Kajfasz dit qu'il trouve que c'est très important et pourrait sans doute être encore développé : l'université peut jouer un rôle décisif dans le développement de l'esprit critique.

C. Questions diverses :

- a. Validation définitive des projets Région déposés : la liste a été déposée sur le BV pour les conseillers, et tous les projets pressentis ont bien été déposés. Entretemps, les seuls changements sont liés au fait que certains projets ont obtenu un cofinancement complémentaire, et que leur budget a donc un peu augmenté. On vote à l'unanimité pour valider cette liste. A. Beyaert-Geslin remarque que les projets MSH ne sont pas dans la liste – V. Biélenda confirme qu'ils ont bien été déposés également, mais qu'ils ne figurent pas sur cette liste parce qu'aucun argent de la PSE n'est mobilisé pour eux : ils sont financés sur des crédits MSH. Cette liste est validée à l'unanimité.
- b. Information sur le lancement de l'appel à projets PSE 2 : K. Abado informe les membres de la CR que l'AAP PSE2, qui reprend les termes que nous avons arrêtés en CR, a été lancé. Les divers calendriers sont sur le BV. B. Collignon demande que soit précisée sur le site la date de dépôt, jusqu'au 25 janvier compris.
- c. REA : O. Devillers a informé le Président de notre université et la VP Recherche le 15 janvier dernier que le comité éditorial de la Revue des Etudes Anciennes s'était réuni ce jour même, et qu'à l'unanimité, et après audition du projet du candidat, il avait choisi de proposer le nom de Laurent Capdetrey comme nouveau directeur de la revue. La Présidence a ratifié, et L. Capdetrey peut donc être félicité : il devient le nouveau directeur de la REA. O. Devillers félicite L. Capdetrey : il souligne que le processus a été long, et il remercie la présidence pour son soutien institutionnel dans ce dossier.

N. Jaëck remercie tous les participants, et la séance se termine à 17h30.

Fait à Pessac, le 22 janvier 2021

La Vice-Présidente
Nathalie Jaëck

Signé